


**AVIS PUBLIC**

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par la soussignée, directrice générale de la municipalité de Saint-Gédéon que:

- Lors d'une assemblée régulière du conseil municipal tenue le 8 février 2021 les règlements suivants ont été adoptés :
  - « Règlement numéro 1000-21 concernant la sécurité, la paix et l'ordre »
  - « Règlement numéro 1001-21 concernant les nuisances »
  - « Règlement numéro 1002-21 sur la sécurité routière, la circulation et le stationnement »
  - « Règlement numéro 1003-21 concernant le colportage et la sollicitation sur le territoire de la municipalité »
  - « Règlement numéro 1004-21 concernant les animaux »
  - « Règlement numéro 1005-21 sur les systèmes d'alarme »
- Lesdits règlements sont disponibles pour consultation au bureau de la municipalité où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.
- Lesdits règlements entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 2021.

***DONNÉ A Saint-Gédéon, ce 11 février 2021***

  
Dany Dallaire  
Directrice générale